



Date de dépôt : 15 novembre 2023

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Xhevrie Osmani : Fillette rom de 14 ans soumise à la prostitution et enceinte : quelles mesures de protection ont été prises par le SPMi ?

En date du 13 octobre 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La Télévision suisse romande a diffusé le 21 septembre un reportage sur le proxénétisme intitulé « Loverboys, les nouveaux proxénètes aux sentiments ». Il y est fait mention de la situation d'une fillette rom de 14 ans, prostituée sous contrainte. Cette dernière aurait été prise en charge par les HUG parce qu'elle se trouvait enceinte.

Au vu de ce qui précède, je souhaite poser les questions suivantes :

- 1. Compte tenu des protocoles de collaboration entre les HUG et le SPMi, quelles mesures de protection ont été prises en faveur de la fillette ?***
- 2. Quelle a été la prise en charge de la mineure et de sa grossesse ? Cette dernière a-t-elle été menée à terme ?***
- 3. Cette fillette a-t-elle pu être sortie des réseaux de prostitution ?***
- 4. A-t-elle pu bénéficier de soins, et d'une protection adéquate contre la maltraitance et l'exploitation ?***
- 5. A-t-elle pu entamer ou poursuivre une scolarité ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Pour des raisons de protection de la personnalité, le Conseil d'Etat répondra globalement aux différentes interrogations contenues dans la présente question écrite urgente.

Cette adolescente est arrivée à Genève courant 2021.

Dès réception du signalement des services de police évoquant chez cette adolescente une situation sociale préoccupante, le service de protection des mineurs (SPMi) a agi et a pris des mesures de protection adaptée à la situation en collaboration avec le réseau genevois. La mineure a été mise à l'abri dans un foyer adapté, a bénéficié d'un suivi de sa grossesse jusqu'à terme par les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ainsi que d'un soutien éducatif et psychologique.

Depuis la rentrée scolaire 2022/2023, elle est scolarisée. Très investie dans sa scolarité, elle parle aujourd'hui couramment le français. Elle est désormais protégée et en sécurité.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Antonio HODGERS